

DE - Assistant de Service Social (DEASS)**Informations générales**

Intitulé de la formation : Accompagnement VAE

Nom de la certification : Diplôme d'État - Assistant de Service Social (DEASS)

Nom du certificateur : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Code de la fiche RNCP : RNCP41748

Date d'échéance d'enregistrement : 31/08/2031

Date de publication au JO/BO : 01/09/2026

Nature de l'action : Formation certifiante

Formacode :

- 44083 : Assistance service social
- 44056 : Travail social en réseau

Niveau de certification : Niveau 6 (équivalent BAC +3/+4)

Taux d'insertion professionnelle : *(Données issues de France Compétences 2019)*

En septembre 2019, quinze mois après l'obtention de leur diplôme en 2018, 96 % des assistants de service social se trouvent sur le marché du travail :

- 90 % ont un emploi et 6 % sont au chômage.
- 2 % poursuivent leur formation, et 2 % sont inactifs au sens économique du terme (sans emploi et n'en recherchent pas au moment de l'enquête).
- 92 % des diplômés en emploi exercent des fonctions d'assistant de service social.

[Voir plus](#)

Passerelles vers d'autres certifications ou diplômes : Aucune correspondance

Formations complémentaires et équivalences : Voir le document : [Dispenses DEASS](#)

Secteurs d'activités : L'assistant de service social exerce dans le champ de l'action sociale et médico-sociale. Il peut travailler dans des établissements qui relèvent du secteur public, du secteur privé non lucratif ou du secteur privé lucratif. Il intervient au profit de tout public quelle que soit sa situation.

Lieux d'intervention : conseil départemental, centre communal ou intercommunal d'action sociale, commune, mission locale, Pôle emploi, Caisses primaires d'assurance maladie, Caisse d'allocations familiales, Caisse de Mutualité sociale agricole, hôpitaux, établissements médico-sociaux, EHPAD, milieu scolaire, entreprises...

Types d'emplois accessibles :

- Assistant de service social

Références juridiques et réglementaires :

L.411-1 du code de l'action sociale et des familles, Peuvent porter le titre professionnel ou occuper un emploi d'assistant de service social les titulaires du diplôme d'Etat français d'assistant de service social.

Interlocuteur VAE :

- Dépôt des dossiers (Livret 1 et 2) : ASP
- Organisation des jurys : DREETS de la région de résidence

Modalités d'évaluation :

Vous serez convoqué·e à un entretien oral d'environ 45 minutes devant un jury de professionnels et de représentants du certificateur.

L'épreuve débute par une présentation libre d'environ 10 minutes au cours de laquelle vous exposez votre parcours, vos motivations et votre expérience en lien avec la certification.

Le jury vous posera ensuite des questions sur votre livret 2, vos activités professionnelles, vos références et votre compréhension du métier afin d'évaluer la maîtrise des compétences attendues.

Taux de validation totale : 0,0%,

Taux de validation partielle : 100,0%,

Taux de refus : 0,0%